

Rapport N° 201/2020

Urgence climatique – *Nyon s'engage*

Feuille de route climatique de la Commune de Nyon

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 125'000.- HT, entièrement prélevé sur un fonds de réserve

Nyon, le 21 Septembre 2020

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission nommée pour étudier le Rapport N° 201/2020 concernant l'Urgence climatique et le Plan d'action « Nyon s'engage » s'est réunie lors de deux séances, une première fois le mercredi 15 juillet 2020, puis une seconde fois le lundi 7 septembre 2020, après réception des réponses détaillées de la Municipalité aux questions des Conseillères et Conseillers communaux.

La Commission remercie M. Thomas Deboffe, Délégué à l'énergie et au développement durable et M. le Syndic Daniel Rossellat pour leurs précisions transmises tout au long du processus de consultation. La teneur des débats et la richesse des échanges font preuve de l'importance de ce dossier aux yeux de la Municipalité et des Conseillers communaux. Nous retranscrivons les grandes lignes et les conclusions des deux séances. Vous trouverez également dans les annexes la synthèse, des questions et réponses de la Municipalité.

Étaient présents:

Buckle Elise (Présidente et Rapportrice)
Baertschi Fabrice
Bordier Caroline
Gauthier-Jaques Yves (1^{ère} séance, excusé pour la 2^e séance)
Girard Sven (1^{ère} séance); remplacé par Allamand Victor (2^e séance)
Karcher Christian
Lugeon David
Soldini Sacha

Lors de la 1^{ère} séance, la Municipalité rappelle que le Plan climat « Nyon s'engage » est le fruit d'un travail de plus d'une année au sein de la Municipalité, avec l'appui du Délégué au Développement Durable. La question qui se pose n'est pas tant sur le budget que le besoin de regrouper un mandataire et une équipe d'experts pour accompagner la démarche en se basant sur les meilleures compétences. La Municipalité fait part d'un résumé écrit complétant le préavis (voir document en [Annexe I](#)).

Il s'agit d'un préavis particulier, car il lance une dynamique commune, entre la Ville, le Conseil et la population pour faire un travail tous ensemble pour mettre en œuvre un plan d'action qui réponde à une vision et la résolution votée par le Conseil concernant l'urgence climatique.

La Ville est aussi confrontée à de nombreuses autres crises et urgences, financières, sanitaires, sociales ; ces projets pour le climat peuvent être porteurs d'opportunités pour créer des emplois et économiser de l'énergie et des moyens financiers. L'objectif est de trouver un consensus qui dépasse les clivages partisans, mais aussi porteur d'ambition.

Un volet important sera la communication auprès de la population nyonnaise, aussi permettant d'influencer les comportements de façon positive. Le but est de faire le mieux avec les moyens et compétences disponibles au niveau de la Ville et d'atteindre la convergence avec tous les services de l'administration et de développer les synergies (par exemple efficacité énergétique et rénovation), et accélérer les actions pour le climat.

Un premier échange entre les Commissaires et le Syndic fait apparaître les points suivants :

- La Task Force réunira tous les services pour faire de la pédagogie, pour travailler tous ensemble pour un même projet, échanger des informations entre les secteurs ; utiliser mieux les ressources existantes ; effectuer un travail rapide et transversal avec des résultats, dépasser les rivalités possibles entre services, le faire ensemble sur un projet fédérateur. Elle donnera une nouvelle impulsion, avec le soutien politique du Syndic auquel rapporte le Délégué au développement durable, sans créations supplémentaires d'EPT.
- Une partie de la Commission demande plus de clarté sur le rôle de la Task Force, et le rôle du mandataire dans cet accompagnement.
- Le projet pour le photovoltaïque est porté par les SI, mais la Municipalité est associée.
- Le mandataire extérieur a montré que la Ville faisait déjà beaucoup de choses positives.
- Le groupe inter-parti pour le climat a permis d'être force de propositions, et fédérer les positions sur les futurs préavis, il pourra ainsi continuer à jouer ce rôle dans les prochaines phases de mise en œuvre du plan « Nyon s'engage ».
- Une démarche participative impliquant les citoyens nyonnais peut être intéressante mais elle doit être facilitée et structurée, avec des objectifs précis.
- Le budget mobilisé pour ce plan est pris sur un fonds existant sur l'énergie, doté de plus de CHF 2 millions (un budget modeste de 125K par rapport à ce montant), et cela n'affecte donc pas le budget courant de la Commune.
- Le contexte actuel fait apparaître un besoin important pour la relance économique des entreprises. Il faut donc envisager des projets et scénarios futurs qui soient gagnant-gagnant pour le climat et l'économie.
- La Municipalité se doit d'être exemplaire sur le chauffage ; le mazout est une partie importante. L'essentiel du bilan carbone de la Ville c'est le bâti (60 bâtiments environ) mais cela est peu par rapport aux 11'000 logements ; besoin pour la Ville d'être exemplaire (et renseigner les consommations, avec l'exemple de Genève ; il y a des données sur le géoportail de Nyon mais ces données sont seulement disponibles en interne.

La Municipalité a évoqué les projets suivants qui seront échelonnés sur les prochains mois :

- **Rénovation de bâtiments**, et piscine du Rocher, de Centre-ville (projets déjà engagés) ;
- **Électro-mobilité** : développement en cours ; économies d'énergie permettent de compenser la hausse d'énergie pour les véhicules électriques, la facture sera en baisse ;
- **Alimentation durable** (pas évoqué dans le plan climat pour le moment) : la situation de semi-confinement a conduit à certains changements de modes de vie et habitudes, avec la consommation de produits locaux, notamment en vente directe à la ferme, ce qui permet de vitaliser le marché local, valoriser les produits de proximité. La sensibilisation du public sur l'alimentation passe aussi par les enfants à la cantine ; la ville a mis en place des critères dans les appels d'offres pour favoriser les produits locaux, le label fourchette verte, mais la part du bio reste encore modeste. Un travail de sensibilisation sera aussi fait avec l'Office du tourisme, les hôtels et restaurants pour promouvoir les produits locaux.

Concernant la question des **objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre**, des objectifs plus précis pourraient être inclus dans une prochaine version du plan climat (version 2.0) sur un format itératif, en fonction des expériences et résultats réalisés lors de la première phase. Le rythme doit être adapté en chemin. Pour le moment, cette feuille de route est un premier jet, il y aura d'autres versions itératives pour l'améliorer pour la suite.

Concernant la question des **objectifs chiffrés des dépenses**, la Municipalité ne semble pas avoir fait cette évaluation, ce que regrette une partie de la commission. La question de la priorisation des autres projets reste une question ouverte. La Commission a posé des questions sur le rôle de la Task Force, le besoin de recourir à un mandataire, sur les possibilités d'internaliser davantage le travail en mobilisant les services existants, sur le portage politique de cette Task Force. Certains commissaires ont demandé s'il était possible de recevoir le cahier des charges du mandataire en cours d'élaboration.

Tous sont acquis à la cause climatique et trouvent que ce plan donne enfin un coup d'accélérateur pour la rénovation des bâtiments, l'énergie solaire, la nature en ville (pour l'atténuation et l'adaptation en cas de fortes chaleurs et inondations grâce à la végétalisation de la Ville) et la mobilité (même si c'est encore léger concernant les aménagements pour le vélo). Le volet alimentation est encore absent de la feuille de route, mais semble se développer en parallèle.

La crise économique engendrée par le COVID19 exige de porter une attention particulière à la relance de l'économie locale et au soutien des emplois locaux. L'actualité COVID ne doit cependant pas nous faire oublier l'importance de la crise climatique qui a déjà des conséquences néfastes sur l'agriculture et l'économie, avec une vague d'impacts qui va s'amplifier au cours du temps. La relance économique est une opportunité pour créer et soutenir des emplois écologiques, améliorer l'efficacité énergétique, préparer l'adaptation et la résilience locale avec plus de végétalisation, et réduire notre empreinte carbone tout en investissant dans des solutions et technologiques innovantes.

Il est impératif d'avancer rapidement pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris, la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, la loi fédérale sur le CO₂, le plan climat du canton de Vaud visant la neutralité carbone d'ici à 2050. Ces objectifs ont été définis sur la base des recommandations des scientifiques du GIEC pour éviter une augmentation de la température moyenne mondiale de plus de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Au-delà de ce seuil, le réchauffement climatique pourrait engendrer des conséquences irréversibles et catastrophiques pour les générations futures ; il s'agit aussi d'une question d'éthique et de responsabilité envers les générations futures.

Une liste complète de questions écrites est transmise à la Municipalité. Les réponses transmises sont analysées et revues lors de la seconde séance (voir le détail en [Annexe II](#)), durant laquelle la Commission se prononce sur les conclusions suivantes.

Conclusions

La Commission accueille favorablement le rapport de la Municipalité pour faire face à l'urgence climatique avec le plan d'action « Nyon s'engage », ainsi que les réponses détaillées apportées par la Municipalité pour éclairer certains aspects de la mise œuvre de ce plan. Les Conseillers communaux seront attentifs aux priorités définies, aux moyens financiers engagés, aux résultats livrés, à l'efficacité de la méthode choisie, et à la préparation du second plan climat avec des objectifs chiffrés de réduction des gaz à émission de serre lors de la prochaine législature.

La Commission s'accorde sur la nécessité d'aller de l'avant et d'être cohérent avec la résolution adoptée à l'unanimité pour l'urgence climatique, soutenant donc le premier paragraphe du projet de rapport pour « prendre acte de la démarche municipale *Nyon s'engage* et de la feuille de route visant à répondre à l'urgence climatique ».

Sur la question des crédits, la Commission a demandé plus d'informations sur le cahier des charges. Une réponse détaillée a été communiquée (voir en [Annexe III](#)) qui explique notamment le fonctionnement à la carte et par tranche du bureau mandaté.

La Commission souhaite s'assurer d'une utilisation efficace des crédits, tout en rappelant son montant modeste comparé à d'autres projets de la Ville, et le fait que les crédits viennent d'un fonds dédié encore peu utilisé. Dans le postulat déposé le 26 novembre 2019, préparé avec le groupe inter-parti pour le climat, il avait déjà été proposé de faire recours au Fonds efficacité énergétique et

promotion des énergies renouvelables (voir la Directive adoptée le 4 juillet 2011 et modifiée le 29 février 2016 concernant l'utilisation de ce Fonds). Les CHF 125'000.- seront prélevés sur le fonds Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables (fonds EEER). Aux [comptes 2019](#) (page 117), ce fonds de réserve était doté de CHF 2'533'028.-. Le [budget 2020](#) (page 14) prévoit une attribution supplémentaire de CHF 162'919.

Le Fonds du développement durable pourrait aussi être une source de financement supplémentaire pour la prochaine version V 2.0 du plan climat pour 2021. Ce fonds est actuellement doté de CHF 467'464 aux comptes 2019 pour le fonds de réserve, et une attribution supplémentaire de CHF 60'113 est prévue au budget 2020.

Les vœux de la commission

La Commission a jugé utile de compléter ce rapport avec des vœux sur les priorités, les actions les plus efficaces et les plus faciles à mettre en œuvre pour atteindre des résultats sur le bilan carbone avec une utilisation efficiente des fonds disponibles. Chiffrer les futures dépenses permettrait de donner une vision globale pour choisir les mesures les plus intelligentes et efficaces. La rénovation des bâtiments et la mobilité en particulier sont prioritaires.

La commission émet ainsi les vœux suivants et demande à la Municipalité de :

1. **Définir des priorités ciblées sur les mesures les plus urgentes et efficaces**, en particulier pour la **mobilité** (y compris aménagements pour les cyclistes et piétons) et la **rénovation énergétique des bâtiments** très énergivores ;
2. **Prévoir une seconde mouture améliorée du plan climat (Version 2.0) en 2021 avec une définition plus précise des objectifs chiffrés de réduction de gaz à effet de serre et des échéances dans le temps**, en adéquation avec les exigences de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, l'Accord de Paris, la loi CO2 et le plan cantonal pour le climat visant la neutralité carbone d'ici 2050, **et également les conséquences financières chiffrées afin de mener à bien lesdites actions dans le cadre du plan climat** et si besoin une remise à plat de la méthode utilisée (recours à un mandataire externe), tout en évaluant les compétences acquises en interne par les différents services mobilisés pour la mise en œuvre de ce plan.

1^{er} Amendement

La Commission s'accorde aussi sur la non-nécessité du paragraphe qui proposait « d'étudier les futurs préavis permettant la concrétisation de la feuille de la route climatique à la lumière de la démarche Nyon s'engage et de l'urgence climatique ». En effet, il n'est pas nécessaire de le rappeler, car ceci est dans tous les cas prévus dans le cadre du règlement du Conseil.

Dès lors, la Commission invite le Conseil communal à supprimer cette décision :

Vote sur le 1^{er} amendement (suppression du paragraphe suivant) :

Le Conseil décide :

~~« d'étudier les futurs préavis permettant la concrétisation de la feuille de la route climatique à la lumière de la démarche Nyon s'engage et de l'urgence climatique; »~~

2^e Amendement

La Commission souhaitant veiller à l'efficacité des résultats obtenus à la fois sur le plan du bilan carbone des actions réalisées et sur le plan de l'utilisation des ressources financières obtenues, elle propose d'ajouter la décision suivante :

Vote sur le 2nd amendement (ajout du paragraphe suivant) :

Le Conseil décide :

« de demander à la Municipalité de présenter un bilan intermédiaire de monitoring concernant le suivi et l'évaluation des actions réalisées pour le climat, des dépenses engagées et des résultats atteints à l'horizon 6 mois et avant la fin de la législature. »

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 201/2020 intitulé « Urgence climatique – Nyon s’engage »,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l’étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l’ordre du jour,

décide :

- 1. de prendre acte de la démarche municipale *Nyon s’engage* et de la feuille de route visant à répondre à l’urgence climatique ;**
- 2. d’octroyer à la Municipalité un crédit d’investissement de CHF 125’000.- HT** pour un accompagnement externe du lancement de la démarche *Nyon s’engage*, qui sera porté au bilan N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, amortissable entièrement via un prélèvement sur le *Fonds pour l’efficacité énergétique et les énergies renouvelables*, compte N° 9280.32.
- 3. de demander à la Municipalité de présenter un bilan intermédiaire** de monitoring concernant le suivi et l’évaluation des actions réalisées, des dépenses engagées et des résultats atteints à l’horizon 6 mois et avant la fin de la législature.

La Commission :

Buckle Elise (Présidente et Rapportrice)
Baertschi Fabrice
Bordier Caroline
Gauthier-Jaques Yves
Karcher Christian
Lugeon David
Soldini Sacha

Préavis n° 201/2020 – Urgence climatique et Nyon s’engage – éléments et chiffres clés à l’attention de la commission ad hoc

Introduction

Pour la Municipalité, ce plan climat est en premier lieu un signal fort, à destination :

- de la population et des entreprises, afin de répondre à leurs préoccupations et de les inciter à agir en faveur du climat
- du Conseil communal, qui a largement fait part de ses volontés en matière climatique (résolution sur l’urgence climatique, groupe interpartis, nombre en hausse d’objets en lien avec le climat, ...)
- des partenaires institutionnels (Région de Nyon, Canton, Confédération, ...), afin de positionner Nyon comme une Commune particulièrement volontariste
- de l’administration communale et du personnel, afin de les mener à s’approprier la thématique climatique, pour qu’ils puissent améliorer leurs pratiques d’eux-mêmes.

Depuis le dépôt du préavis, nous avons déjà senti les premiers effets vertueux sur ces acteurs.

Nyon s’engage vise aussi à déployer des co-bénéfices importants :

- soutien à l’économie régionale, investissements anticycliques, emplois « verts », etc.
- promotion de l’économie et du commerce local
- santé, qualité urbaine, attractivité et image de la ville, réduction de la congestion, amélioration de la qualité de l’air, etc.

Plus concrètement, Nyon s’engage consiste en :

- 20 actions prioritaires (voir schéma global pp. 8 et 9 du préavis)
- Un engagement de la Municipalité de mettre la priorité sur ces 20 actions, y compris d’un point de vue financier lors de l’élaboration des budgets et la priorisation des investissements.
- Une demande de crédit de CHF 125'000.- afin d’accompagner le secteur EDD pour assurer le succès de la démarche (lancement et coordination d’une dynamique vertueuse avec tous les services communaux + accélération du nombre de projets pilotés par EDD et découlant des 20 actions retenues).

Plan climat cantonal

Fin juin 2020, soit après la publication nyonnaise, le Canton de Vaud a dévoilé son propre plan climat. Objectifs : -50 à 60% des émissions d’ici 2030, et la neutralité carbone en 2050.

Les projets et les moyens que débloquera le Canton nous permettront de façon indirecte d’avancer plus rapidement dans la réalisation du plan climat nyonnais.

Nyon est la première Commune vaudoise à dévoiler un plan climat finalisé. On ne peut que se réjouir de notre esprit pionnier.

Les pages suivantes offrent un récapitulatif synthétique du contenu du préavis.

Bilan carbone du territoire

- 1er bilan en 2016, réactualisé avec les données de 2018
- Emissions de Nyon : 110'000 tonnes de CO₂-équivalent ; 137'000 tonnes si on inclut les émissions « grises » dues à l'alimentation
- + 6% entre 2016 et 2018
- Permet d'identifier les domaines prioritaires : 44% pour l'énergie du bâtiment, 24% pour la mobilité, 20% pour l'alimentation.
- Permet d'identifier les sources d'énergie émettrices : 48% pour les combustibles fossiles (mazout et gaz), 30% pour les carburants (essence)

Profil climatique territorial

- Le changement climatique aura des conséquences importantes pour Nyon
- Régime de précipitation va changer : globalement -5% de pluviométrie, mais avec des pics de précipitations plus intenses (→ crues, inondations, dégâts, etc.)
- Température va continuer d'augmenter ; on le voit déjà aujourd'hui (→ impacts sur la qualité de vie, sur les îlots de chaleur notamment).
- Nyon en 2060 = climat actuel de Madrid
- La protection et la promotion de l'environnement naturel (végétalisation, sols, eaux, biodiversité) est le moyen d'action prioritaire.

Une décennie que la Commune de Nyon s'engage

- Création du poste de DEDD en 2009
- Score Cité de l'énergie : 30% en 2009, 62% en 2013, 74% en 2018.
- Très nombreux projets volontaristes réalisés, qui ont permis des grandes avancées. Voir annexe au préavis (évolution des indicateurs).

Nyon s'engage – feuille de route climatique

- 2 axes de travail : la réduction des émissions de CO₂ + l'anticipation et l'adaptation aux conséquences du changement climatique.
- 5 thématiques d'action : énergie des bâtiments, anticipation des conséquences du changement climatique, mobilité, engagement de la population et du secteur privé, organisation interne.
- 20 actions prioritaires = feuille de route climatique de la Municipalité. Retenues sur la base de leur impact climatique, de leur faisabilité de mise en œuvre rapide, et de leurs co-bénéfices sur d'autres enjeux (qualité urbaine et qualité de vie, réduction de la congestion au centre-ville, promotion de la santé des Nyonnais, etc.).
- Cette feuille de route climatique va permettre de recentrer les investissements pour des projets
- Pas d'objectif chiffré de réduction des émissions – pour le moment- pour ne pas céder à la tentation des effets d'annonce. Volonté d'être crédibles et réalistes

Durée de Nyon s'engage dans la durée

- Ce préavis est un premier jet → Bilan sera effectué après 1-2 ans, avec analyse des potentiels de réduction en fonction de l'avancement des projets.
- Un objectif chiffré de réduction des émissions pourra être fixé à cette occasion, au début de la prochaine législature.
- Mais la Municipalité va poursuivre les objectifs sectoriels de la politique énergétique communale 2016-2021, qui sont très ambitieux (établis sur la base de la Stratégie Énergétique 2050 de la Confédération).

Planification – horizons de réalisation

- Tout de suite : 4 préavis déposés au cc de juin : 3 sur le photovoltaïque et un sur un programme d'efficacité énergétique pour les ménages et les entreprises.
- D'ici la fin de l'année : d'autres préavis seront déposés, notamment : stratégie de végétalisation du territoire, chauffage à distance, stratégie électromobilité, entretien et rénovation des bâtiments communaux, programme de soutien à la rénovation du parc bâti privé.
- A l'interne et hors préavis : organisation interne (task-force notamment), stratégie biodiversité (élaboration et mise en œuvre), communication et engagement citoyen accrus, etc.

Aspects financiers

Il faut considérer le développement durable comme un investissement non seulement nécessaire mais aussi comme un investissement rentable. Si on considère le long terme, cela peut rapporter ! En termes financiers, en termes de qualité de vie, de promotion du commerce local, etc. Comme par exemple :

- La production d'énergie renouvelable par la Commune dégage des recettes (vente d'énergie) et des économies (d'énergie) sur les budgets de fonctionnement.
- La végétalisation du territoire et la mobilité douce améliorent la qualité urbaine et la qualité de vie mais aussi la promotion du commerce local et de l'attractivité économique de notre ville, réduisent les coûts de la santé, etc.

Organisation interne de l'administration

- L'objet de ce préavis : une demande de crédit de CHF 125'000.- est demandé au cc, afin d'accompagner le lancement de la démarche Nyon s'engage et le repositionnement du secteur EDD. Il s'agit de faire appel à des spécialistes à l'externe afin d'allouer les ressources humaines de façon efficace.
- Avec une forte volonté de fédérer les services autour du climat avec la constitution d'une task-force transversale, le renforcement des compétences à l'interne en énergie et en environnement, un repositionnement du secteur Energie et développement durable.

Participation de la population – démarche inclusive

- Attentes de la population : grèves du climat, résultats des élections fédérales, etc.
- Attentes du Conseil communal : résolution sur l'urgence climatique, constitution d'un groupe inter-parti, nombreux interpellations et postulats
- Richesse du tissu associatif nyonnais et de l'esprit solidaire et collectif des Nyonnais
- En résumé : Nyon s'engage est une opportunité pour lancer une nouvelle dynamique, fédératrice et collective.

La Municipalité compte sur l'engagement du Conseil communal, de la population et du secteur privé pour atteindre les ambitions de l'urgence climatique.

AVANT-PROPOS

Pour répondre à vos questions, je tiens en préambule à vous redire que la Municipalité a eu à cœur d'associer étroitement le Conseil à ses réflexions sur l'urgence climatique, et ce dès le début du processus. Ce préavis est ainsi une première étape de lancement, qui établit un état des lieux et propose les grandes orientations pour la suite. Cette suite sera définie et ajustée en fonction de vos remarques et suggestions. La Municipalité attend donc un débat riche et constructif de la part de la Commission et du Conseil, afin qu'elle puisse entendre et s'aligner sur l'ambition que le Conseil souhaite adopter.

C'est donc volontairement que ce préavis ne propose pas une démarche entièrement ficelée, qui aurait contenu l'entier des éléments structurants, tels qu'un objectif de réduction des émissions, le contenu précis des projets, ou les éléments de planification financière et temporelle. Une telle approche n'aurait pas pu permettre le même débat et n'a donc pas été retenue par la Municipalité.

Dans le même ordre d'idées, les « 20 actions prioritaires » proposées dans le préavis ne sont pas des « projets » concrets, mais bel et bien une intention dans laquelle rentrent – et rentreront - plusieurs projets. Chaque projet demandant des moyens supplémentaires fera, comme pour le reste de l'action communale, l'objet de préavis dans lesquels les éléments véritablement concrets vous seront présentés. Notons d'ailleurs que cette démarche en deux temps est similaire à celle adoptée par le Conseil d'Etat pour son Plan climat cantonal, qui comporte un volet stratégique (vision politique) et un volet opérationnel (mesures). C'est ce volet opérationnel qui fera l'objet de toute une série de projets, sur lesquels devra se prononcer le Grand Conseil, à l'instar du [Conseil communal de Nyon](#).

Dans les prochains mois et années, la Municipalité va poursuivre son travail afin de préciser la suite de la démarche, d'entente avec le Conseil et les positions qui seront défendues. Le Conseil sera étroitement associé à cette suite, sur une base régulière, à travers les différents préavis à venir.

OBJECTIFS DE RÉDUCTION

Absence d'objectifs chiffrés : si cela n'est pas possible pour ce 1er plan « Nyon s'engage », est-ce possible pour une 2nd génération de plan climat ?

Nyon s'engage s'inscrit fermement dans une démarche itérative. Ce premier préavis sera affiné et complété par la suite, en prenant compte de vos positions et du travail qu'effectuera le personnel communal et la Municipalité. Les résultats seront transmis dans un futur préavis, prévu à un horizon de 2 ans environ. Ce plan climat 2.0 pourra alors intégrer un objectif crédible et réaliste de réduction des émissions, qui devra être aligné au mieux avec les objectifs fédéraux et cantonaux en la matière. Nous prenons bonne note de la demande de la commission.

PLANIFICATION TEMPORELLE ET INCIDENCES FINANCIÈRES

Afin de connaître l'impact financier global des coûts identifiés, la Commission souhaite avoir une vision d'ensemble du budget d'investissement que compte réaliser la Municipalité au travers du préavis "Nyon s'engage".

Pouvez-vous nous faire part de vos projections de dépenses dans les prochains mois, en mettant en avant les projets les plus prioritaires, et les plus stratégiques en termes de bilan carbone mais aussi de création d'emplois étant donné le contexte économique défavorable pour concilier au mieux les préoccupations de long terme et de court terme ?

Comme dit plus haut et dans ce préavis, l'ensemble des projets rentrant dans *Nyon s'engage* ne sont pas encore chiffrés. En revanche, vous pourrez déjà en avoir un premier aperçu dans le plan des investissements 2021-2025 qui vous sera présenté dans le budget 2021. J'en profite pour souligner que les projets qui rentrent dans *Nyon s'engage* ne sont, pour la grande majorité, pas nouveaux. Ils étaient déjà prévus aux plans des investissements précédents. Concernant ces investissements déjà prévus, il faut voir *Nyon s'engage* comme une nouvelle grille de lecture, qui va guider la Municipalité dans la priorisation de ses

investissements. Précisons encore que ce préavis n'est qu'une feuille de route avec une demande d'un montant relativement faible (CHF 125'000) qui seront prélevés sur le fonds Efficacité énergétique et énergies renouvelables. Il ne s'agit donc pas d'un chèque en blanc qui serait accordé à la Municipalité : comme pour tout autre objet, le Conseil se prononcera sur tout projet nécessitant son aval, notamment en cas de demandes de crédit d'investissement.

Budget très modeste de 125K pour être crédible sur l'atteinte d'objectifs fondamentaux pour aujourd'hui et l'avenir des générations futures (si on compare à la rénovation du caveau de château autour de 500K) ; peut-on réduire les autres frais et augmenter au budget à moins 200K, le service du DD de la Ville est souvent le parent pauvre, et pour faire de la sensibilisation et mobilisation grand public, il faut plus de ressources. D'autres au contraire pensent que le budget est trop élevé.

Il faut bien comprendre que les CHF 125'000.- demandés concernent uniquement le recours à des mandataires spécialisés, afin d'accompagner le lancement de *Nyon s'engage* et la bonne prise en compte de l'enjeu climatique dans les projets de la Ville (voir aux pages suivantes les réponses aux questions sur ce sujet). Les montants permettant l'atteinte des « objectifs fondamentaux pour les générations futures » seront demandés dans le cadre de préavis concernant des projets concrets.

MESURE 4 – ENTRETIEN ET RÉNOVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Que veut dire "consolider" la stratégie d'entretien du bâti communal ?

Au fil des années, l'entretien a été le parent pauvre de la gestion du parc bâti communal. Des actions étaient certes réalisées, mais sans véritable vision d'ensemble et projective des travaux à mener, et avec des moyens trop faibles pour maintenir la qualité des bâtiments. Ceci a d'ailleurs été relevé plusieurs fois par la Commission d'Architecture et d'Urbanisme. Forte de ce constat, la Municipalité présentera au Conseil un préavis en octobre en vue de combler cette lacune. Des crédits-cadres seront notamment demandés, destinés à l'entretien et à l'efficacité énergétique.

Besoin de remplacer au plus vite les chaudières au mazout, et aussi le gaz comme sources de chauffage et eau chaude sanitaire, en commençant par le bâti géré par la municipalité pour l'exemplarité. Quelles sont les actions de la Ville en termes d'exemplarité sur ce volet des énergies fossiles pour le chauffage ?

Lors de chaque projet de rénovation, l'opportunité de remplacer les chaudières à énergie fossile est évaluée. L'objectif est à chaque fois d'opérer une transition vers une source renouvelable, tout en tenant compte des contraintes techniques et financières. Deux préavis seront déposés au Conseil d'août, concernant la rénovation de l'école du Rocher et du centre-ville. Comme vous pourrez le constater alors, ces deux projets illustrent bien cette volonté, et ces contraintes. A plus long terme, une étude visant à évaluer l'opportunité des remplacements complémentaires et la planification et chiffrage de ceux-ci pourrait être menée.

MESURE 5 – VÉGÉTALISATION DU TERRITOIRE

Quel est le bilan qui a été fait de cette mesure ?

La Municipalité a-t-elle envisagé de mettre en œuvre des mesures qui encouragent le verdissement de l'espace public par les habitants qui ont envie d'embellir leur rue, sur le modèle des démarches participatives de Lausanne-jardins-de-poche, <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/la-nature-et-vous/bonnes-pratiques-conseils-nature/actions-participatives/les-jardins-de-poche.jsessionid=E4A2EE49784915F750FCF78D1DF494FF>

Des précisions sur cette mesure seront apportées dans le cadre de la réponse au postulat de MM. Léon de Perrot et Yves Leuzinger, dont le dépôt est prévu au Conseil de novembre. La possibilité de permettre la végétalisation par des habitants est d'ores et déjà envisagée, en s'inspirant de ce qui se fait à Lausanne dernièrement, mais à aussi Paris ou Bordeaux, parmi d'autres, depuis plusieurs années.

MESURE 8 – PLAN D'INTERVENTION

Dans les actions encore à définir, il est fait référence aux mesures à mettre en place en cas d'événements climatiques extrêmes. Comment la Municipalité compte-t-elle faire pour ne pas interférer avec le plan ORCA du Canton ?

Cette mesure n'a pas encore fait l'objet de réflexions poussées. Les plans existants aux différents échelons seront bien sûr pris en compte.

MESURE 10 – PIÉTONS ET VÉLO

La Municipalité peut-elle nous décrire les priorités choisies ?

Nous vous invitons à vous référer aux développements figurant en pages 11 et 12 du préavis.

MESURE 11 – ÉLECTROMOBILITÉ

Comment la Municipalité compte-t-elle mettre en œuvre ces mesures dans le cadre de l'harmonisation du parc automobile de la Ville ?

La présence de petits véhicules très polluants dans certains services, est-il envisagé de les remplacer par des véhicules électriques quand ils arriveront en fin de vie

À la lumière des nouvelles technologies (par exemple l'hydrogène) qui se développent de plus en plus comme des solutions alternatives à l'essence, la Commission est surprise de ne voir qu'un encouragement à l'électromobilité et aucun encouragement aux autres carburants écologiques comme l'hydrogène. Comment la Municipalité va-t-elle intégrer ce type de solutions techniques dans le futur ?

L'ensemble de ces éléments seront traités dans le cadre de deux préavis à venir :

- Conseil d'août : la présentation de la stratégie électromobilité de la Ville de Nyon, valant réponse à 3 postulats en attente, dont celui de MM. Yves Gauthier-Jaques et Christian Perrin concernant la mobilité à hydrogène.
- Fin 2020, début 2021 : demande de crédit pour l'acquisition/remplacement de véhicules communaux.

La Municipalité est consciente de son rôle d'exemplarité qu'elle doit adopter, également sur son parc automobile. Les préavis susmentionnés iront clairement dans ce sens.

MESURE 12 – TRANSPORTS PUBLICS

Est-ce que les "axes tangentiels" concernent uniquement la ville de Nyon ou intègrent-ils les communes voisines (territoire extracommunal) ? (NB : Question primordiale pour certains, car la cadence du ¼ d'heure seulement sur le territoire communal est insuffisante).

Comme annoncé en avant-propos, cette mesure doit être vue comme une intention. Le « projet », précis, en est pour le moment à un stade précoce. Le Conseil sera évidemment informé en temps voulu, au plus tôt. Je vous rappelle toutefois que les Communes n'ont de marge d'action directe que sur les lignes dites urbaines (par ex. les lignes 801 à 805 des TPN). Les autres lignes, dites régionales, sont cantonales (par ex. lignes 810 à 815 des TPN). Le renforcement des bus régionaux fait d'ailleurs partie des « mesures d'impulsion 2021-2024 » du Plan climat vaudois.

MESURE 13 – STATIONNEMENT

Est-ce que la Municipalité compte mettre à disposition des places P+R pour les employés de la Ville afin de libérer des places au centre ? Le devoir d'exemplarité prend ici tout son sens.

La révision du plan de mobilité interne de la Ville a débuté il y a quelques semaines. Cette question sera transmise au service concerné et sera évaluée dans ce cadre.

Comment la Municipalité prend-elle en compte le fait que l'Administration communale doit être accessible en voiture pour les personnes à mobilité réduite (mise à disposition de places de parking à courte durée et de places "handicapés").

L'accessibilité des PMR est une préoccupation partagée par la Municipalité et sera concrétisée dans le cadre de projets concrets, là où un effort est encore à faire.

Cette mesure semble dessiner une politique de partir à la « chasse » aux voitures au centre-ville. L'accessibilité aux commerces du centre-ville, ainsi qu'aux indépendants qui officient au centre de Nyon fait partie intégrante d'un concept ou la nécessité de proposer des places de parc en suffisance reste un incontournable. Une partie de la Commission est sensible au fait de garantir des possibilités de parking au centre-ville en suffisance, et ceci particulièrement avant la mise en service du parking de Perdtemps. Qu'elle est la position de la Municipalité sur cette question ?

Comme annoncé dans son Programme de législature, la Municipalité mise sur la complémentarité des différents moyens de transport. En complément, ses ambitions climatiques soulignent la nécessité de favoriser la mobilité douce et partagée, et de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville. Les projets en cours de développement tiennent tous compte de ces multiples injonctions. La Municipalité souhaite également mettre à profit les enseignements que l'on peut faire de l'extension des terrasses sur des places de stationnement dans le cadre du covid-19, notamment en matière de vitalité des commerces et des espaces publics.

La commission souhaite connaître le taux d'occupation des P+R sur les deux dernières années.

Tel qu'annoncé dans le dernier rapport de gestion, le nombre d'abonnés était, au 31 décembre 2019, de :

- 51 abonnés pour 60 places de stationnement au P+R de la Petite-Prairie
- 108 abonnés pour les 90 places de stationnement au P+R de Gravette.

Les deux P+R du territoire sont donc très proches de la saturation.

MESURE 14 – PROGRAMME D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dans le cadre de cette mesure est-ce que la Municipalité compte lutter contre le gaspillage de l'électricité sur la voie publique ?

Sur la base de la question 1, quelles sont les mesures dictées au sujet de l'éclairage des axes routiers?

La question de l'éclairage sera abordée en profondeur dans le cadre du Plan lumière, présenté par voie d'un préavis déposé au Conseil d'octobre. Vous pourrez y constater que l'un des objectifs prioritaires du Plan lumière est la réduction de la pollution lumineuse et la diminution de la consommation d'énergie.

Cette mesure met en avant une situation paradoxale du devenir des recettes des SIN. En effet, et selon les propos tenus par M. le Syndic qui déplore la baisse des recettes liées à la moindre consommation d'eau et d'électricité, la Commission s'interroge sur la stratégie que compte réaliser la Municipalité. Une hausse de la taxe sur l'électricité sans réduction pour le même montant d'un autre impôt semble être sous-entendue. La Municipalité peut-elle expliquer comment elle compte mettre en place cette mesure ?

Cette mesure est concrétisée par un projet concret, soumis par le préavis n° 204/2020. Nous vous invitons à en prendre connaissance, ainsi qu'au rapport que fournira la commission ad hoc chargée de son examen.

Concernant les recettes des SIN, je tiens à nuancer vos propos : je ne déplore pas cette baisse des recettes, car la réduction de la consommation d'eau et d'électricité est un objectif du Programme Nyon-Energie 2018-2021, politique communale prioritaire pour la Municipalité et par ailleurs portée le Service de l'administration générale. Il faut bien au contraire s'en réjouir. En revanche, il est évident qu'il y a un conflit entre réduction

des volumes de consommation des fluides « vendus » par les SIN et les recettes financières qui sont importantes pour le budget communal. Plutôt que d'y voir un blocage, il faut plutôt y voir une bonne opportunité pour les SIN de se tourner vers la fourniture de prestations et services innovants, comme pour l'ensemble des distributeurs suisses, soumis aux mêmes enjeux. Les projets présentés dans le préavis n° 204/2020, mais aussi le 203/2020 (création d'une SA pour le photovoltaïque), vont totalement dans ce sens. Notons que ceci est congruent avec la Stratégie propriétaire concernant l'avenir des SIN, validée par le Conseil à travers le rapport-préavis n° 149/2019.

MESURE 15 – ENGAGEMENT CITOYEN, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Cette mesure semble répondre parfaitement à un mandat pour le délégué à l'économie qui officie comme un intermédiaire afin de mettre en relation les producteurs et les consommateurs, pourquoi ne pas avoir adopté cette préférence ? (NB : responsabilité individuelle, imposer risque de ne pas donner un message positif)

Une partie de la Commission est surprise de ne trouver aucune mesure ayant comme objectif de faire d'adhérer la population à la préservation de l'environnement, toute en favorisant une consommation locale axée sur un encouragement au soutien de l'économie locale et aux entreprises locales, pourquoi de telles mesures n'ont pas été envisagées ?

Il convient de clarifier le contenu de cette mesure : elle a pour objectif final de déclencher le passage à l'action et l'adoption de comportements durables chez la population et les acteurs privés. Et ce, dans tout ce qui a trait au développement durable et au climat, donc également la préservation de l'environnement naturel, la promotion du commerce local, la transition vers une alimentation durable, la transition énergétique, etc.

Pour ce faire, il s'agira de renforcer les actions de sensibilisation déjà existantes, de communiquer de façon plus efficace, de mettre en place des projets innovants en contact direct avec les entreprises et les Nyonnaises, etc.

Plusieurs services ont déjà, et auront, leur rôle à jouer dans cette mesure, en fonction de leurs missions. Ainsi, il est clair que le Délégué à l'économie sera mis à contribution en ce sens. D'ailleurs, j'ai d'ores et déjà confié à notre Délégué le soin de rapprocher les producteurs et les consommateurs, en matière de promotion des vins régionaux dans une première étape.

Quelles sont les mesures que la Municipalité compte entreprendre pour consommer local ? (On se souvient de l'excursion à Annecy de la Ville).

J'imagine que cette question concerne les « petites » dépenses de la Municipalité et du personnel communal, dans le cadre de leur fonction. D'une manière générale, le recours aux commerçants nyonnais est une préoccupation constante. Des améliorations peuvent probablement encore être réalisées. C'est d'ailleurs l'un des buts de *Nyon s'engage* : que chaque membre de l'administration se sente investi d'une responsabilité en matière de climat et de commerce local.

Combien de membres de la Municipalité font la majorité de leurs achats à Nyon (hors des grandes enseignes) ? (NB : question pouvant être perçue comme déplacée, ne faisant pas l'unanimité ; la question est sur le rôle d'exemplarité de la Municipalité, pour envoyer un message clair)

Nyon s'engage est un plan climat pour la Commune, au sens administratif et institutionnel du terme. A mon sens, votre commission se trompe d'objet en interrogeant les comportements des Municipaux-les dans leur sphère privée. Toutefois, il est évident que chacun-e d'entre nous est très sensible au commerce local, et que nous faisons tous et toutes preuve d'un certain engagement en la matière. A titre personnel, je privilégie chaque fois que c'est possible les commerces de Nyon ou de la région. Mais je ne boude pas les grandes enseignes de notre ville pour autant, car leur présence est importante pour l'économie locale et la vitalité nyonnaise.

La Municipalité a-t-elle envisagé de créer un site web recensant tout ce qui se fait en faveur de l'environnement et du climat à Nyon, sur le modèle de Fribourg ? <https://monplanclimat.fr.ch/>

De nombreuses façons existent pour communiquer et inciter la population à s'engager. Une plateforme web en est une, parmi d'autres. Nous évaluerons en temps voulu l'intérêt d'une telle proposition, en tenant compte notamment des contraintes financières et des retours d'expériences d'initiatives de ce type. Notons également que la refonte du site nyon.ch, en cours de construction, est une belle opportunité pour donner une plus grande visibilité aux moyens d'actions existants.

MESURE 16 – AGRICULTURE URBAINE

Comment comprendre "appliquer une agriculture urbaine" ?

Par agriculture urbaine, il faut comprendre les potagers et autres plantages que nous pouvons trouver dans les milieux urbains. Pour la Municipalité, ces espaces sont des outils exceptionnels pour renforcer la cohésion sociale à l'échelle des quartiers et sensibiliser la population à l'origine des aliments et leurs impacts sur le climat. En fonction des opportunités et de l'attente de la population, de nouveaux espaces dédiés au petit jardinage pourront être créés et valorisés.

MESURE 17 – TASK-FORCE (ET DEMANDE DE CRÉDIT POUR DES MANDATAIRES)

Au vu de vos nombreuses questions sur la task-force et la demande de crédit, voici quelques éléments de clarification qui devraient répondre à la majorité des questions posées.

Buts principaux de la task-force :

- fédérer les services autour du climat
- élaboration et tenue à jour d'un tableau de bord permettant de monitorer l'avancée des différents projets et de la démarche *Nyon s'engage*, y compris en matière de réduction des émissions
- anticipation et coordination des différentes planifications de projets en vue d'exploiter les synergies potentielles

→ **Task-force à caractère essentiellement technique et de coordination à l'interne, visant à faire plus et mieux avec les mêmes ressources humaines et financières qu'aujourd'hui.**

Composition de la task-force : Représentants des services directement concernés par l'urgence climatique : Architecture et bâtiments, Espaces verts et forêts, Enfance, logement et cohésion sociale, Services industriels, Travaux, environnement et mobilité, Urbanisme, Administration générale. Cette composition pourra être élargie à d'autres services en fonction des objets à traiter.

Coordination et prises de décision : le Délégué EDD supervise la task-force et rapporte au Syndic. Le pilotage revient donc au Syndic, qui établit des notes régulières à la Municipalité pour toutes les décisions à prendre. Comme pour toute autre objet de l'action de l'Exécutif communal, seule la Municipalité prend les décisions qui sont de sa compétence. La task-force doit donc véritablement être vue comme une force de travail « technique ». C'est d'ailleurs un mode de fonctionnement qui favorise la transversalité et qui est dans la ligne de ce que nous expérimentons depuis plusieurs années pour tous les gros projets, et ce avec succès. A noter que le mandataire sera présent pour animer et gérer la logistique de la task-force, mais ne la « pilotera » pas. Le mandataire sera sous la direction directe du Délégué EDD, qui lui-même rapporte au Syndic.

Mandataires : Le crédit demandé doit permettre d'apporter une expertise technique diversifiée et un regard extérieur aux projets et démarches de la Municipalité, en confiant à un bureau spécialisé les tâches suivantes :

- L'animation de la task-force, nécessaire au succès de *Nyon s'engage*, et sa gestion logistique (établissement des PV, tenue à jour du tableau de bord, bilans réguliers, etc.)
- La participation dans le cadre de divers projets d'importance de la Municipalité, afin de profiter des connaissances pointues d'ingénieurs et de spécialistes
- Le renforcement de la prise en compte des enjeux de durabilité lors des achats et appels d'offres de la Municipalité

- La réalisation de projets secondaires, afin d'étoffer le périmètre d'action de la Municipalité en termes d'urgence climatique
- La gestion opérationnelle de différents processus chronophages (label Cité de l'énergie, démarches liées à la Convention des Maires, relevé des indicateurs énergétiques communaux et du Cercle indicateurs de la Confédération, etc.)

En mandatant un bureau aux compétences diverses et pointues, la Municipalité pourra profiter d'un accompagnement efficace, faisant appel à différents spécialistes au sein d'un même bureau, en fonction des projets.

Pour rappel, les CHF 125'000.- seront prélevés sur le fonds *Efficacité énergétique et énergies renouvelables*. A l'heure actuelle, ce fonds est confortablement doté, suite à une décennie d'attributions annuelles importantes lors de la clôture des comptes. La Municipalité est d'avis que l'urgence climatique et la résolution du Conseil requièrent que ces réserves soient désormais utilisées dans une plus grande mesure.

Est-il plus judicieux d'investir les 125K dans un mandataire externe ou de renforcer les compétences de l'administration en interne pour plus de durabilité de l'action une fois le mandat terminé ?

Comme je l'ai expliqué en commission, l'ambition de la Municipalité est, pour cette 1^{ère} phase en tout cas, de « réaliser » *Nyon s'engage* en poursuivant avec les ressources humaines existantes à l'interne. Le recours à un mandataire externe est donc une façon de combiner l'ambition climatique qu'a affichée le Conseil avec sa résolution sur l'urgence climatique, tout en n'augmentant pas le nombre d'EPT. Notons qu'il s'agit également d'une phase-test, au terme de laquelle la Municipalité tirera un bilan de cette expérience et proposera une suite à donner. En l'état, il serait tout-à-fait inadéquat de préjuger de ce bilan, avant même que le mandat ait commencé.

La Commission souhaite connaître le nombre d'heures que la Municipalité a estimées pour attribuer les tâches aux collaborateurs de la Ville dans le cadre de cette task force.

Que deviennent d'autres tâches assignées aux collaboratrices – collaborateurs qui seront désignés dans cette task-force ?

Il n'existe pas comptabilité analytique des heures et minutes de travail des collaborateurs selon leurs tâches et missions. Toutefois, la participation à la task-force ne représente pas un investissement démesuré, celle-ci n'allant pas se rencontrer toutes les semaines. De plus, tous les services ont des adjoints ou des chefs de projet, dont le cahier des charges est, par essence, soumis à variation en fonction des priorités politiques des Autorités. Il n'y a donc aucune inquiétude à avoir à ce sujet. Un travail important en faveur du climat est déjà effectué par tous les services dans le cadre de leurs politiques sectorielles. Il s'agira de favoriser la convergence des efforts et de renforcer l'efficacité et la transversalité de l'administration.

Que veut dire "favoriser l'appropriation de la planification énergétique et la couverture verte du territoire" ?

La Municipalité dispose d'une planification énergétique territoriale, élaborée en 2016 et présentée au Conseil en annexe du préavis n° 109/2018. Toutefois, force est de constater que sa prise en compte par les différents services n'a pas été optimale, par manque d'information et de transversalité essentiellement. Le but de la task-force est donc aussi d'assurer un meilleur dialogue entre les services, plus régulier, sur les enjeux énergétiques, afin de s'assurer que toutes les synergies et mutualisations possibles puissent être détectées et exploitées.

MESURE 18 – COMPÉTENCES INTERNES

§4.2 Il est fait référence à des engagements, mais en page 2 on explique une volonté de faire usage de l'efficacité des ressources humaines à disposition. Que compte faire la Municipalité pour éviter l'engagement de nouveaux EPT ? (NB : les avis de la Commission sont très partagés sur cette question, car d'autres Commissaires préfèrent des investissements dans des EPT internes à long terme plutôt qu'un mandataire externe à court terme).

Les « recrutements » mentionnés au §4.2 font référence au remplacement de collaborateurs suite à des départs à la retraite, des démissions ou des licenciements. Comme je l'ai expliqué en commission, l'ambition

de la Municipalité est, pour cette 1^{ère} phase en tout cas, de « réaliser » *Nyon s'engage* en poursuivant avec les ressources humaines existantes.

Compte-t-elle profiter de départs à la retraite afin d'effectuer des transferts modaux d'un service à l'autre ?

Indépendamment de *Nyon s'engage*, la Municipalité évalue lors de chaque départ à la retraite, démission ou licenciement, la pertinence de repouvoir, ou non, le poste, ainsi que des changements dans les cahiers des charges ou le rattachement à tel ou tel service.

MESURE 19 – MAÎTRISE DU FONCIER

Comment la Municipalité compte-t-elle "maîtriser davantage le foncier sur le territoire communal" ?

Cette mesure souligne un constat évident mais pourtant parfois oublié : ce sont sur les parcelles communales qu'il est le plus facile d'agir en congruence avec les objectifs politiques du Conseil et de la Municipalité. Par exemple en termes énergétiques et environnementaux, mais aussi concernant l'accès au logement pour tous.

Dans la continuité des décisions prises précédemment par le Conseil, la maîtrise foncière pourra être augmentée au gré des opportunités comme il l'a été pratiqué ces dernières décennies, ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de l'Objectif Logement 2, par le biais de la création d'une société immobilière (voir préavis n° 123/2018).

MESURE 20 – ACHATS RESPONSABLES DE LA VILLE

Que compte faire la Municipalité avec cette mesure ?

Que veut dire "mise à jour de la politique d'achat responsable de la ville" ?

La Ville est un relativement gros « acheteur » de produits et de matériaux, nécessaires pour la réalisation de toutes les actions communales et le bon fonctionnement de l'administration. Notamment en tant que maître d'ouvrage pour les infrastructures communales ainsi que les bâtiments dont elle est propriétaire. En ce sens, le choix des matériaux, services, objets, etc. achetés par la Ville représente un potentiel important pour réduire les impacts climatiques liés à la production et l'utilisation de ces achats.

Parmi les outils aujourd'hui à disposition de la Municipalité, notons la Directive interne de 2012 pour des achats du quotidien (papiers, fournitures de bureaux, produits de nettoyage, etc.) ou le Standard bâtiments 2011, par exemple.

L'ambition de cette mesure est de renforcer l'exemplarité de la Ville en la matière. Il s'agira tout d'abord de systématiser la prise en compte de ces enjeux pour l'ensemble des achats, par tous les services. En parallèle, les différents documents existants pourront être mis à jour et de nouvelles pratiques vertueuses seront conçues et mises en place, par exemple lors des chantiers dont la Commune est le maître d'ouvrage.

AUTRES QUESTIONS

Alimentation durable, 20% des émissions, pourquoi le secteur est-il absent ? Nous avons bien entendu que les compétences de la Commune dans ce domaine étaient limitées mais serions intéressés pour en savoir plus concernant les volets de sensibilisation grand public sur l'empreinte carbone de l'alimentation (comme cela a pu être fait sur les autres habitudes dans les domaines des transports, déchets ou consommation d'énergie), repas dans les UAPE et autres structures collectives gérées par la Ville, actions auprès des hôtels et restaurants de Nyon pour favoriser la consommation de produits locaux.

Le secteur de l'alimentation n'est de loin pas absent des 20 actions prioritaires, il est simplement dilué au sein de plusieurs d'entre elles, notamment la 15 (sensibilisation, engagement citoyen, communication), la 16

(agriculture urbaine) et la 20 (achats responsables de la Ville). La Municipalité souhaite réellement améliorer le bilan carbone des Nyonnais-es en la matière, malgré, effectivement, une marge de manœuvre qui se situe essentiellement sur une base indirecte. Cette volonté se voit d'ailleurs dans le bilan carbone commandé par la Municipalité, qui inclut l'alimentation, alors que ceci est plutôt rare pour un bilan carbone de ce type.

Sur quelle base scientifique est fondée l'affirmation que le climat de Nyon sera en 2050 le climat actuel de Madrid ?

Petite correction sur une coquille dans la question : l'horizon temporel est à 2060. La source : [INFRAS et al, 2015, Analyse des risques et opportunités liés au changement climatique en Suisse, étude de cas – canton de Genève et Grand-Genève. Etude mandatée par l'Office fédéral de l'environnement.](#)

Il est précisé que la formulation dans le préavis est maladroite et nous nous en excusons : la comparaison est parfaitement valable pour les températures moyennes, mais pas pour les précipitations, qui sont évidemment plus faibles à Madrid qu'à Nyon.

Ce préavis est très ambitieux, comment la Municipalité compte-t-elle faire appliquer autant de contraintes lourdes à la population ?

Nyon s'engage n'implique pas de « contraintes » pour la population. Au contraire, la dynamique espérée est tout-à-fait inverse, puisque nous espérons que la population et les acteurs privés saisissent les enjeux climatiques et puissent agir en la matière, sur leur propre initiative, mais avec une incitation et un accompagnement renforcé de la part de la Commune.

A posteriori, ce préavis a été rédigé bien avant la pandémie mondiale du Covid-19. L'impact, dans tous les domaines, y compris ceux qui touchent directement ce préavis semble être complètement occulté. La crise mondiale, qui n'est de loin pas encore finie, va durablement changer le comportement de la population, sans oublier toutes les conséquences qu'une telle pandémie a sur l'emploi. Une partie de la Commission souhaite savoir ce que compte faire la Municipalité pour prendre en compte cet état de fait. NB : Une partie de la Commission souhaite savoir ce que compte faire la Municipalité pour prendre en compte cet état de fait, de répondre aux préoccupations actuelles pour l'économie locale.

Plutôt que de voir le covid-19 en concurrence du climat, je vous invite à y voir des synergies : recours à des entreprises locales, télétravail, tourisme de proximité, commerces locaux, redécouverte de l'importance de la nature et des liens sociaux de voisinage, etc. La crise sanitaire doit nous inviter à imaginer une réorientation rapide vers le soutien aux entreprises locales. Les dépenses consenties par la Ville, mais aussi par la population, dans le cadre de *Nyon s'engage* permettront de renforcer l'économie et la création d'emplois locaux, par exemple dans le domaine du photovoltaïque ou des travaux de rénovation (avec une dimension énergétique) parmi d'autres. Les acteurs économiques de notre Commune et de la région seront favorisés à chaque fois que cela est possible. En ce sens, la Municipalité voit dans *Nyon s'engage* une opportunité d'accélérer la reprise économique par des investissements anticycliques et vertueux, autant en faveur du climat que de l'économie locale.

CONCLUSION

Vos nombreuses questions témoignent du grand intérêt de votre Commission pour notre préavis *Nyon s'engage*, et je tiens à vous en remercier vivement. Les réponses que je vous apporte ci-dessus devraient, je l'espère sincèrement, vous permettre de vous positionner sur l'octroi des CHF 125'000.- demandés, objet des propositions de décisions sur lesquelles votre Commission est amenée à se prononcer.

J'ai également pris bonne note des différents vœux qui ou inquiétudes qui ont inspiré vos questions. Ceux-ci seront pris en compte dans la réflexion de la Municipalité.

Pour conclure, ce préavis *Nyon s'engage* est la réponse de la Municipalité à [la résolution sur l'urgence climatique adoptée par le Conseil en 2019](#). Entre autres points, celle-ci reconnaissait la nécessité d'atténuer le changement climatique et ses graves conséquences, formalisait l'engagement du Conseil à traiter de manière prioritaire les objets qui permettent une telle atténuation, et invitait la Municipalité à suivre les mêmes engagements. La Municipalité a activement travaillé dans le sens demandé par la résolution du Conseil.

Tout en restant à votre disposition pour tout autre renseignement, je vous souhaite une bonne lecture et des échanges fructueux, je vous adresse, Madame la Présidente, Madame, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Daniel Rossellat

RAPPEL DU CONTEXTE

En préambule, je tiens à souligner qu'un plan climat tel que Nyon s'engage nécessitera un investissement assez conséquent en temps et énergie. Il s'agira de préciser et planifier les projets rentrant dans les 20 actions prioritaires, et de monitorer les avancées réalisées. Et il faudra surtout mener toutes les démarches nécessaires afin que la feuille de route soit concrétisée, tout en anticipant son adaptation en tenant compte des retours obtenus et des remarques du Conseil.

Les collectivités publiques vaudoises engagées dans une démarche similaire sont d'ailleurs arrivées aux mêmes conclusions : toutes proportions gardées, il faut savoir que la Ville de Lausanne a sollicité des montants importants et procédé à l'engagement d'une cheffe de projet pour l'élaboration de son plan climat. Le Canton de Vaud a pour sa part nommé tout récemment son nouveau *Délégué cantonal au Plan Climat*, qui se trouve être M. Yvan Rytz, ancien Conseiller communal nyonnais, et procédé dernièrement à plusieurs engagements pour ce type d'actions et projets.

En ce qui concerne Nyon, comme je vous l'ai annoncé en commission, la situation en termes de ressources humaines chez EDD ne permet tout simplement pas d'assumer cette charge supplémentaire. **Il est donc nécessaire pour ne pas dire indispensable d'accorder les ressources demandées dans ce préavis afin que « Nyon s'engage » ne reste pas uniquement un document d'intentions, mais puisse déboucher sur de réelles avancées concrètes.**

La Municipalité a préféré opter pour le recours à un prestataire externe qui viendrait en soutien du Délégué EDD. D'une part, dans le souci de ne pas solliciter auprès du Conseil une augmentation d'EPT, dans une période garnie d'incertitudes. D'autre part, la Municipalité a la volonté de profiter d'expertises crédibles et d'un regard extérieur pour l'accompagner dans ses projets complexes et sa démarche d'exemplarité.

ELÉMENTS QUI FIGURERONT DANS LE CAHIER DES CHARGES

Caractéristiques, compétences et références du bureau exigées

Le bureau mandaté devra :

- être basé en Suisse romande
- être spécialisé dans les domaines de la durabilité et du climat et dans l'accompagnement de collectivités publiques
- disposer de connaissances généralistes en matière de durabilité et de climat d'un point de vue systémique, ainsi que de compétences pointues dans des domaines spécifiques (transition énergétique, procédures de planification urbaine, achats responsables, etc.)
- pouvoir justifier de plusieurs expériences passées réussies avec des collectivités communales, en lien direct avec les tâches du présent mandat (voir ci-après)
- être à même de répondre avec rapidité et efficacité aux besoins de la Municipalité et de lui faire bénéficier d'un regard extérieur et novateur sur sa politique de durabilité
- Ces différentes exigences impliquent probablement que le bureau soit doté de collaborateurs aux profils variés et complémentaires.

Tâches principales

1. Task-force Nyon s'engage

- Conseiller le Syndic et le Délégué EDD sur l'approche à privilégier en vue de renforcer l'appropriation de l'enjeu climatique par tous les services et favoriser une meilleure transversalité et efficacité entre les services (quelle composition, quelle périodicité, quelles tâches)
- Apporter un soutien opérationnel au Délégué lors des séances de la task-force (préparation des supports de présentation, animation des séances, rédaction des procès-verbaux, etc.).

- Concevoir et mettre en place les outils demandés par la task-force et validés par la Municipalité. Entre autres, cela sera très probablement le cas pour l'élaboration d'un tableau de bord de l'action communale en matière climatique.
- Etablir un bilan des activités de la task-force, et anticiper sa transition vers un groupe de suivi pérenne.

2. Participation à certains grands projets de la Municipalité

- Apporter une expertise technique et innovante dans le cadre des grands projets de la Municipalité afin de renforcer l'exemplarité climatique

3. Soutien technico-administratif aux activités du secteur EDD

- Mise à jour du catalogue Cité de l'énergie, en vue du prochain ré-audit visant à obtenir le label GOLD.
- Modernisation du set d'indicateurs énergétiques relevés annuellement et relevé pour 2020.
- Mise à jour des documents nécessaire dans le cadre de la Convention des Maires
- Relevé des données dans le cadre du Cercle indicateurs de la Confédération.

Concernant la démarche Nyon s'engage, je vous rappelle que je superviserai personnellement la task-force, avec le Délégué EDD en appui. La Municipalité dans son ensemble sera régulièrement amenée à se prononcer sur les propositions de la task-force. Le mandataire n'a donc aucune fonction de supervision ni aucun pouvoir décisionnel. Au sujet des objectifs poursuivis par la task-force, nous vous invitons à vous référer à nos réponses fournies en août à votre 1^{ère} série de questions.

Je précise encore que la compréhension du contexte nyonnais que développera le mandataire au fil des mois, couplé à son regard extérieur, pourra être mis à profit pour d'autres projets, tels que la révision de la politique énergétique de la prochaine législature, par exemple.

Fonctionnement du mandat et aspects financiers

La réalisation du mandat se fera sous le pilotage direct du Délégué EDD, qui lui-même rapporte à la Direction de son service. Il est attendu du mandataire qu'il puisse répondre avec rapidité aux besoins exprimés par la Municipalité. Ce mode de fonctionnement « à la carte » permet d'agir avec réactivité, en tenant compte du contexte (par exemple la temporalité des grands projets susmentionnés).

Au niveau financier, il est proposé de fonctionner « par tranche », à l'instar du mandat d'accompagnement donnant entière satisfaction pour les démarches participatives (préavis n° 81/2017), également piloté par le Délégué EDD. Concrètement, la Ville s'engage par tranche, par exemple de CHF 20'000. Une fois cette tranche « dépensée », la Ville peut alors décider de relancer la tranche suivante, ou alors de ne pas l'activer. Cette manière de faire offre une garantie minimale au mandataire, tout en permettant à la Municipalité de ne pas dépenser l'intégralité des CHF 125'000.- si le besoin ne s'en fait pas sentir.

Il sera également attendu du bureau qu'il propose, dans le cadre de l'offre, une tarification horaire différenciée en fonction du type de tâches à réaliser et des compétences et expériences du collaborateur mobilisé.

PROPOSITION D'ALTERNATIVE

Si toutefois, votre Commission estimait préférable de contribuer au succès de la démarche « Nyon s'engage » à l'interne, nous pourrions parfaitement imaginer la création d'un poste de chef de projet. Les spécificités de ce nouveau poste pourraient être les suivantes, évidemment à affiner en cas de demande :

- Taux d'activité : 70%
- Coût : CHF 82'000 .- / an, charges patronales comprises
- Formation exigée et profil : universitaire ou EPF, dans les domaines de la durabilité ou de la transition énergétique, minimum 3 années d'expérience dans un poste similaire
- Position hiérarchique : subordonné au Délégué EDD
- Responsabilités principales :
 - o Prendre en charge l'entier des processus Cité de l'énergie, Convention des Maires et Cercle Indicateurs
 - o Participer à certains comités des projets de l'administration, en y défendant les objectifs de durabilité et de transition énergétique
 - o Concevoir et réaliser des actions d'incitation, de sensibilisation et de communication sur le développement durable, l'urgence climatique et l'alimentation, à destination de la population, des entreprises, et des collaborateurs internes

- Piloter des projets de moyenne envergure dans les domaines de la transition énergétique et de l'engagement citoyen
- Soutenir le Délégué dans l'élaboration, monitoring, et bilan des politiques communales portées par EDD, dont Nyon s'engage.
- Être force de proposition et force de travail pour la rédaction d'objets à déposer auprès du Conseil et de la Municipalité, pour les sollicitations provenant d'acteurs externes ou internes, ainsi que pour toute autre mission récurrente du secteur EDD.

Dans ce cas de figure, quelques compétences très pointues, sur des sujets spécifiques dans le cadre de projets d'importance, pourraient ne pas être disponibles à l'interne. Nous aurions alors recours à des mandats externes ponctuels, comme cela est déjà couramment le cas aujourd'hui, avec un financement par le budget de fonctionnement existant chez EDD.

De mon point de vue, cette alternative serait au moins aussi efficace que la solution proposée dans le préavis. Ainsi, si votre Commission émettait le souhait de proposer un amendement en ce sens, nous nous en accommoderions volontiers.

Tout en espérant que ces éléments supplémentaires vous permettront d'avoir une vision claire sur ce préavis et les crédits sollicités, je me tiens à votre disposition pour tout besoin supplémentaire et vous adresse, Madame la Présidente, Madame, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Daniel Rossellat